

Province de Québec
MRC de La Mitis
Ville de Métis-sur-Mer

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la ville de Métis-sur-Mer, tenue le lundi 13 septembre 2021, à la salle du conseil, située au 138, rue Principale, à 19h30, sous la présidence de la mairesse madame Carolle-Anne Dubé.

Sont également présents les conseillères et conseillers suivants;

Mme. Martine Bouchard
Mme. Rita Turriff
M. Simon Brochu
M. Raynald Banville

Est absent le conseiller Christopher Astle

M. Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent, il fait lecture de la lettre de démission de monsieur Luc Hamelin de son poste de conseiller municipal.

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture de la séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021

4- Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités

- 4.1- Conseil d'arrondissement MacNider
- 4.2- Comité local de développement
- 4.3- Comité des Loisirs
- 4.4- Comité de la bibliothèque
- 4.5- Comité d'embellissement

5- Finances

- 5.1- Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des Fins fiscales
- 5.2- Dépôt de l'état des activités financières à des fins fiscales
- 5.3- Acceptation du budget révisé 2021 de l'OMH de Métis-sur-Mer

6- Administration

- 6.1- Mise en place d'un service de gestion animalière

7- Urbanisme et Environnement

- 7.1- Présentation d'un PIIA au 1, ch. Boule Rock
- 7.2- Présentation d'un PIIA au 283 rue Beach
- 7.3- Nomination d'un membre du conseil au comité consultatif d'urbanisme
- 7.4- Demande de madame Danielle Bouillon du 506 rue Beach

8- Loisirs et Culture

9- Travaux publics

- 9.1- Embauche de monsieur Michel Migneault comme manœuvre / opérateur
- 9.2- Nomination de monsieur Samuel Couillard comme Directeur des Travaux Publics-adjoint
- 9.3- Octroi d'un contrat pour le resurfaçage 2021 des rues Beach et Principale

10- Sécurité publique

- 10.1- Embauche d'un pompier à temps partiel
- 10.2- Soumission pour l'implantation du « Réseau mobile nomade »

11- Période de questions

12- Levée de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO. 21-09-119

Il est proposé par madame Martine Bouchard et unanimement résolu que la séance du conseil soit ouverte, il est alors 19h30

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO. 21-09-120

Il est proposé par madame Martine Bouchard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

RÉSOLUTION NO. 21-09-121

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021, plus de 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture. (art. 333, LCV)

Il est proposé par madame Rita Turriff et unanimement résolu d'approuver ledit procès-verbal.

4- RAPPORTS MENSUELS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DES COMITÉS

4.1- Conseil d'arrondissement Mac Nider

Madame Rita Turriff fait état des sujets discutés lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue ce jour à 18h30. Les sujets sont ceux qui ont été discutés lors de la séance du conseil du 2 août 2021

4.2- Comité de développement

Madame Martine Bouchard mentionne qu'il y aura une corvée de nettoyage des berges du fleuve Saint-Laurent, le samedi 25 septembre 2021 à compter de 9h00. Le rassemblement se fera à la halte routière en face du bureau municipal, 138, rue Principale.

4.3- Comité des Loisirs

Aucun sujet est abordé pour le comité des Loisirs

4.4- Comité de la bibliothèque

Madame Martine Bouchard mentionne que la deuxième partie de l'assemblée générale annuelle de Réseau bibliothèque se déroulera le samedi 18 septembre à Sayabec.

4.5- Comité d'embellissement

Aucun sujet est abordé pour le comité d'embellissement

5- FINANCES

5.1- ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU FONDS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES RÉSOLUTION NO. 21-09-122

Il est proposé par madame Martine Bouchard et unanimement résolu que les comptes à payer suivants, au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 10931 à 10979 au montant de 105 127.60 \$ et les prélèvements bancaires numéros 3134 à 3155, au montant de 22 198.40 \$, applicables à l'année financière 2021, soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés et des élus, au montant de 38 174.96 \$ pour le mois d'août 2021 est approuvée.

Je soussigné Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont effectuées par la ville de Métis-sur-Mer.

Jean Robidoux

5.2- DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES À DES FINS FISCALES

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose l'état des activités financières à des fins fiscales daté du 7 septembre 2021.

5.3- ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OMH DE MÉTIS-SUR-MER RÉSOLUTION NO. 21-09-123

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et unanimement résolu que le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Métis-sur-Mer, qui prévoit une participation financière de la ville de Métis-sur-Mer de 4 015.\$, soit et est accepté.

6- ADMINISTRATION

6.1- MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE RÉSOLUTION NO. 21-09-124

Considérant que la ville de Métis-sur-Mer a pris connaissance du Programme du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la MRC de La Mitis désire présenter une demande pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un service de gestion animalière afin de répondre à l'application de la Loi sur l'encadrement des chiens dangereux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Simon Brochu et unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la ville de Métis-sur-Mer s'engage à participer à l'étude de faisabilité et fournir l'information nécessaire à sa réalisation;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

7- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1- PRÉSENTATION D'UN PIIA AU 1 CHEMIN BOULE ROCK RÉSOLUTION NO. 21-09-125

Considérant la demande de certificat d'autorisation pour la démolition en zone PIIA, du bâtiment principal portant le numéro civique 1, chemin Boule Rock;

Considérant que la démolition totale du bâtiment n'a pas pour effet de créer une trouée permanente et que les demandeurs désirent reconstruire un nouveau bâtiment sujet au règlement sur les PIIA;

Considérant l'état général de dégradation du bâtiment et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à l'effet d'accorder la demande telle que présentée;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Raynald Banville et unanimement résolu d'accorder le certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal, portant le numéro civique 1, chemin Boule Rock, qui se trouve en zone de PIIA.

7.2 PRÉSENTATION D'UN PIIA AU 283 RUE BEACH RÉSOLUTION NO. 21-09-126

Considérant la demande de permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au numéro civique 283, rue Beach, qui est en zone de PIIA;

Considérant que le site conserve, ses caractéristiques naturelles et que le bâtiment agrandi n'obstrue pas de percées visuelles sur des éléments d'intérêt patrimonial ou paysager à partir de la voie publique;

Considérant que la forme et la pente du toit demeure inchangée ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques;

Considérant que la hauteur et la largeur du bâtiment agrandi sont approximativement les mêmes que la partie déjà agrandie du bâtiment principal située à l'Est de celui-ci;

Considérant que sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type de matériau, l'agencement, la texture et les couleurs utilisées pour le parement extérieur des murs de la partie annexée sont similaires en apparence ou se complètent visuellement avec la partie d'origine;

Considérant que sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type, la forme, la dimension et la symétrie de la fenêtre de la partie annexée n'est pas similaire à celles de la partie d'origine. Plus particulièrement avec la partie du bâtiment principal déjà agrandie située à l'Est du bâtiment principal;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à l'effet d'accorder la demande telle que présentée dans son ensemble, en demandant que la nouvelle fenêtre soit identique à la fenêtre existante dans la partie Est du bâtiment principal déjà agrandi;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Martine Bouchard et unanimement résolu d'accepter la demande de permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal portant le numéro civique 283, rue Beach en zone PIIA, telle que présentée dans son ensemble, conditionnellement à ce que la nouvelle fenêtre soit identique à la fenêtre existante dans la partie Est du bâtiment principal déjà agrandi.

7.3 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉSOLUTION NO. 21-09-127

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et unanimement résolu de nommer madame Martine Bouchard comme membre du comité consultatif d'urbanisme, en remplacement du conseiller démissionnaire monsieur Luc Hamelin.

7.4- DEMANDE DE MADAME DANIELLE BOUILLON DU 506 RUE BEACH RÉSOLUTION NO. 21-09-128

Considérant la demande de madame Danielle Bouillon, du 506 rue Beach, à l'effet de pouvoir brancher l'effluent de son installation septique qui se termine par un traitement UV, à l'égout pluvial de la ville de Métis-sur-Mer;

Pour ce motif, il est proposé par madame Martine Bouchard et unanimement résolu d'autoriser madame Danielle Bouillon de brancher l'effluent de son installation septique, desservant sa résidence située au 506 rue Beach, dans l'égout pluvial de la ville qui se trouve face à sa propriété. Toutefois, la ville ne se rend pas responsable de tout mauvais fonctionnement ou du blocage dudit égout pluvial, notamment du blocage dû à un gel de la conduite.

8- LOISIRS ET CULTURES

9- TRAVAUX PUBLICS

9.1- EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHEL MIGNEAULT COMME MANŒUVRE / OPÉRATEUR

RÉSOLUTION NO. 21-09-129

Il est proposé par madame Rita Turriff et unanimement résolu de procéder à l'embauche monsieur Michel Migneault comme manœuvre / opérateur, aux conditions établies entre les parties. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est autorisé à signer pour et au nom de la ville de Métis-sur-Mer, le contrat à cet effet.

9.2- NOMINATION DE MONSIEUR SAMUEL COUILLARD COMME DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS-ADJOINT

RÉSOLUTION NO. 21-09-130

Il est proposé par madame Martine Bouchard et unanimement résolu de nommer monsieur Samuel Couillard comme directeur des travaux publics-adjoint, aux conditions établies entre les parties. Le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint est autorisé à signer pour et au nom de la ville de Métis-sur-Mer, le contrat à cet effet.

9.3- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE RESURFAÇAGE 2021 DES RUES BEACH ET PRINCIPALE

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1- EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL RÉSOLUTION NO. 21-09-131

Il est proposé par madame Rita Turriff et unanimement résolu d'embaucher monsieur Léandre Couture comme pompier à temps partiel. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est autorisé à signer pour et au nom de la ville, le contrat à cet effet.

10.2- SOUMISSION POUR L'IMPLANTATION DU « RÉSEAU MOBILE NOMADE » RÉSOLUTION NO. 21-09-132

Il est proposé par monsieur Raynald Banville et unanimement résolu d'accepter la soumission de la compagnie « Télé Communications de l'Est », au montant de 11 901.05 \$ taxes incluses, pour l'implantation du « Réseau mobile Nomade ». Cette dépense est attribuable au poste Grand-Livre 02 22000 339.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant de l'audience étaient sur les sujets suivants;

- Est-ce que la surface de Dek hockey sera installée sur la patinoire cette année.
- Mettre le calendrier des séances du conseil sur le site web de la ville
- Vérifier la publication des procès-verbaux sur le site web de la ville

12- LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NO. 21-09-133

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, il est proposé par monsieur Raynald Banville et unanimement résolu que la séance soit et est levée, il est alors 20h00

Carolle-Anne Dubé, mairesse

Jean Robidoux
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

Je, Carolle-Anne Dubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la loi sur les cités et villes.

Carolle-Anne Dubé, mairesse

